



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

**Le projet suivant est mis à l'enquête publique :**

Adresse du bien : **Rue Pieter 17 - 19**  
Identité du demandeur : **Monsieur Quentin ROMEO**  
Demande de : permis d'urbanisme

**Objet de la demande :** **Modifier la répartition des logements (aménagement des combles), réaliser une lucarne côté arrière, aménager une terrasse avec garde-corps et installer une descente d'eau pluviale en façade à rue - PU 28688**

**PRAS :** zones mixtes

**Motif principaux de l'enquête :**

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)  
Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions  
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)  
dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)  
application de l'art. 153 §2. al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)

**L'enquête publique se déroule :**

A partir du 08/10/2024 et jusqu'au 22/10/2024 inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels/fr>

**Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 22/10/2024, soit :**

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels)
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.**

**La commission de concertation aura lieu le mardi 05 novembre 2024.**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 23.09.2024

Par le Collège :  
La secrétaire communale,

(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



# Certificat d'affichage

---

## Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment  
Stedenbouw Leefmilieu

### PERMIS D'URBANISME - PU 28688

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Monsieur Quentin ROMEO

bien sis :

goed gelegen : Rue Pieter 17 - 19

A Forest - Te Vorst,

